



Conseil de sécurité

Distr. générale
4 novembre 2003
Français
Original: anglais

Deuxième rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire

I. Introduction

1. Par sa résolution 1479 (2003) du 13 mai 2003, le Conseil de sécurité a créé la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI) pour une période initiale de six mois. Il m'a prié de lui rendre compte tous les trois mois de la mise en oeuvre de cette résolution. Le présent rapport évalue l'application de l'Accord de Linas-Marcoussis (S/2003/99, annexe I) et décrit les activités de la MINUCI.

II. Mise en oeuvre de l'Accord de Linas-Marcoussis

2. À la suite de la signature de l'Accord de Linas-Marcoussis en janvier 2003, la mise en oeuvre du processus de paix en Côte d'Ivoire a enregistré des progrès jusqu'au début d'août. Ensuite, divers événements ont amené les Forces nouvelles à se retirer du Gouvernement de réconciliation nationale le 23 septembre. Comme je l'ai indiqué dans mon précédent rapport (S/2003/801), le Gouvernement a pris, entre avril et le début d'août, certaines mesures pour établir la base nécessaire à l'application de l'Accord. Ces mesures ont consisté à adopter un plan de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) mis au point avec l'aide de la Banque mondiale et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), à lancer un dialogue entre les Forces armées nationales de Côte d'Ivoire (FANCI) et les Forces nouvelles, qui a abouti le 4 juillet à une déclaration proclamant la fin de la guerre, à rouvrir les liaisons routières et ferroviaires entre le sud contrôlé par le Gouvernement et les provinces du nord qui restent aux mains des Forces nouvelles, à prolonger la ligne de cessez-le-feu jusque dans l'ouest du pays précédemment inaccessible, à normaliser les relations commerciales avec le Burkina Faso et le Mali voisins, à faire adopter une loi d'amnistie par l'Assemblée nationale et à libérer une cinquantaine de prisonniers de guerre détenus par le Gouvernement.

3. De plus, le Gouvernement a présenté un projet de programme pour la mise en oeuvre des aspects essentiels de l'Accord de Linas-Marcoussis. Il est envisagé à ce titre de créer des mécanismes pour réexaminer la législation concernant la nationalité ivoirienne et l'éligibilité à la présidence de la République, ainsi que le statut des étrangers en Côte d'Ivoire. Y figurent également des propositions de réforme électorale, notamment la restructuration de la Commission électorale indépendante et la promulgation d'une législation pour assurer l'identification



crédible des électeurs et le réexamen des procédures d'établissement des listes électorales. Il est également recommandé de créer une commission nationale des droits de l'homme et une commission internationale chargée d'enquêter sur les violations des droits de l'homme commises durant le conflit. Par ailleurs, il est proposé d'adopter une législation afin d'assurer la liberté de la presse et de renforcer les organes de réglementation des médias. Le Gouvernement devrait également présenter un projet de loi pour permettre à l'Assemblée générale d'examiner et d'adopter ces propositions ainsi que le calendrier de leur mise en oeuvre.

4. Le Gouvernement a également créé une commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) et a annoncé un calendrier d'application du programme dans ce domaine. Il est prévu à ce titre de cantonner les diverses forces armées en juillet et en août 2003, de les désarmer et les démobiliser en août et en septembre et d'assurer leur réinsertion en septembre et en octobre. Les FANCI et les Forces nouvelles ont accepté deux sites de cantonnement pour leurs soldats.

5. Par ailleurs, le Gouvernement a créé une commission de réunification nationale et s'est efforcé, avec un succès limité, de rétablir l'autorité de l'État dans les zones contrôlées par les Forces nouvelles. À cet égard, dans certaines zones de l'ouest du pays où l'opération française Licorne, les forces (ECOMICI) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), les Forces nouvelles et les FANCI ont lancé des opérations conjointes afin d'éliminer les éléments armés incontrôlés de la « zone de confiance » démilitarisée créée en mai, les efforts visant à rétablir les structures administratives locales promettent de donner des résultats. Des ministres ont récemment accompli une mission d'évaluation dans ces régions afin de préparer la réouverture des écoles et la mise en place des fonctionnaires locaux.

6. L'impasse prolongée concernant la nomination des ministres de la défense et de la sécurité intérieure semblait avoir été surmontée lorsque, le 12 septembre, le Président Laurent Gbagbo a annoncé que René Amani, un fonctionnaire retraité, et Bleou Martin, un défenseur des droits de l'homme, détiendraient, respectivement, les portefeuilles de Ministres de la défense et de la sécurité intérieure. Les Forces nouvelles n'ont pas accepté ces nominations. Bien que les deux noms retenus aient été choisis à partir d'une liste établie en consultation avec tous les partis, les Forces nouvelles, aux côtés du parti d'Alassane Ouattara, le Rassemblement des républicains (RDR), ont fait valoir que les procédures suivies n'étaient pas conformes à celles que prévoyait l'Accord d'Accra II. Néanmoins, les deux Ministres sont entrés en fonctions le 13 septembre.

7. Citant entre autres ce grief, les Forces nouvelles ont annoncé le 23 septembre qu'elles cessaient de participer au Gouvernement de réconciliation nationale ainsi qu'à la Commission nationale de DDR et à la Commission de réunification nationale. Elles ont invoqué comme autre raison principale de leur retrait le fait que le Président n'avait pas autorisé le Gouvernement et le Premier Ministre à exercer tous les pouvoirs que leur conférait l'Accord de Linas-Marcoussis.

8. La décision des Forces nouvelles de se retirer du Gouvernement faisait suite à divers événements fâcheux qui ont aggravé les tensions dans le pays. Le 7 août, les Forces nouvelles ont boycotté l'anniversaire de l'indépendance célébré par le Président Gbagbo à Abidjan et ont organisé des cérémonies à Bouaké. Le Président

Gbagbo a répliqué qu'il serait prêt au besoin à employer la force pour réunifier le pays. Le 21 août, des individus soupçonnés d'être affiliés aux Forces nouvelles et de fomenter un coup d'État contre le Président Gbagbo ont été arrêtés à Paris et à Abidjan. Par la suite, ceux de Paris ont été relâchés. Dans son allocution commémorant l'anniversaire du début du conflit, le 19 septembre, le Président Gbagbo a dit que la situation régnant en Côte d'Ivoire était une « fausse paix ».

9. Le Gouvernement de réconciliation nationale est gravement handicapé en l'absence des huit ministres des Forces nouvelles qui boycottent le Cabinet. Il a interrompu son travail sur le projet crucial de législation devant permettre à l'Assemblée nationale d'examiner et de ratifier le programme de mise en oeuvre de l'Accord de Linas-Marcoussis. De même, les préparatifs du programme de DDR, qui étaient déjà en retard, se sont arrêtés. D'une manière générale, ce blocage renforce les tensions, qui pourraient aboutir à la détérioration de la sécurité. Des messages provocateurs ont été lancés là où le Gouvernement s'efforçait de sceller la réconciliation nationale. Les rassemblements et les manifestations des partis rivaux sont devenus plus fréquents à Abidjan et à Bouaké, aboutissant à une polarisation politique accrue. Au cours de ralliements récents, les partisans du Front populaire ivoirien (FPI) du Président Gbagbo ont demandé à la population d'Abidjan de ne pas accepter la présence de membres du Gouvernement dans les Forces nouvelles dans la capitale, tandis que des manifestants ont déclaré à Bouaké que le Président Gbagbo ne devait plus être considéré comme le dirigeant de l'ensemble du pays. Peu après, les Forces nouvelles ont annoncé leur décision de suspendre leur participation au Gouvernement et les FANCI ont bloqué pendant 24 heures toutes les routes principales reliant le sud contrôlé par le Gouvernement et le nord aux mains des Forces nouvelles. Entre-temps, les FANCI ont réaffirmé que, si les Forces nouvelles refusaient d'écouter les appels qui les exhortaient à réintégrer le Gouvernement, « il pourrait devenir nécessaire de prendre d'autres mesures pour réunifier le pays ».

10. Les efforts en vue de sortir de l'impasse s'intensifient, tant au sein des partis ivoiriens qu'au niveau sous-régional. Le Comité de suivi de l'Accord de Linas-Marcoussis a encouragé les partis à régler leurs différends en reprenant le dialogue. Le 26 septembre, six grands partis politiques ont publié un mémorandum énumérant les principales questions à examiner d'urgence pour débloquer la situation, à savoir les activités des milices, le mauvais fonctionnement des institutions de l'État dû au transfert « incomplet » des pouvoirs au Premier Ministre, et les exigences administratives au titre desquelles les procédures disciplinaires impliquant les fonctionnaires devaient passer par le Ministère du travail. En ce qui concerne ce dernier point, le mémorandum citait le cas où le Président avait annulé un décret qui aurait créé une nouvelle structure de gestion pour la Radiotélévision ivoirienne (RTI) et conféré au Ministre de la communication, Guillaume Soro, l'un des chefs des Forces nouvelles, le pouvoir de nommer et de démettre les hauts fonctionnaires du Ministère.

11. Le Président Gbagbo s'est déclaré prêt à réunir un forum de toutes les forces politiques ivoiriennes pour sortir de l'impasse. Lors d'une réunion présidée par le Président, le 16 octobre, le Conseil des ministres a pris certaines décisions visant à répondre aux préoccupations des Forces nouvelles et aux questions soulevées dans le mémorandum des six partis politiques, en date du 26 septembre. Il s'agissait de dissoudre le Groupement patriotique pour la paix (GPP), une alliance de miliciens bien connus pour inciter à la violence à Abidjan, d'interdire pendant trois mois les manifestations publiques qui aggravaient les tensions, et de modifier le statut

juridique de la RTI qui deviendrait un organisme paraétatique et donnerait au Ministre de la communication, M. Soro, un pouvoir important sur l'administration de la chaîne. En outre, le Président a publié un décret prorogeant pour six mois le mandat du Premier Ministre Seydou Diarra. Pour sa part, celui-ci a envoyé à Bouaké son conseiller pour les questions de DDR afin d'essayer de convaincre les Forces nouvelles de reprendre leur participation aux préparatifs du désarmement. Malgré ces mesures, les Forces nouvelles n'ont pas réintégré le Gouvernement.

12. Je reste en rapport avec les dirigeants de la CEDEAO et ai publié une déclaration dans laquelle je demandais aux Forces nouvelles de réintégrer le Gouvernement de réconciliation nationale et exhortais toutes les forces politiques ivoiriennes et leurs dirigeants à oeuvrer de concert pour aller au-delà des mesures déjà prises pour mettre en oeuvre l'Accord de Linas-Marcoussis. Mon Représentant spécial, Albert Tevoedjre, continue aussi de collaborer avec les dirigeants de la sous-région pour trouver le moyen de maintenir sur les rails le processus de paix. M. Tevoedjre et le Représentant spécial du Secrétaire exécutif de la CEDEAO, Ralph Uwechue, se sont entretenus avec le Président en exercice de la CEDEAO, John Kufuor, Président du Ghana, et ont étudié l'idée d'organiser une réunion de haut niveau qui rassemblerait les principaux acteurs politiques ivoiriens. Le Président Kufuor s'est entretenu par la suite séparément avec le Président Gbagbo et MM. Ouattara et Soro à Accra. Le Président Gbagbo s'est rendu à Abuja le 20 octobre pour des consultations avec le Président du Nigéria, M. Obasanjo. Il faut espérer qu'à la suite de ces consultations, la réunion proposée des parties ivoiriennes pourra avoir lieu dans un avenir proche.

III. Situation en matière de sécurité

13. Bien que le cessez-le-feu tienne toujours et qu'aucun nouvel affrontement n'ait eu lieu entre les FANCI et les Forces nouvelles, il existe un grave danger de dégradation de la sécurité précaire en Côte d'Ivoire si le blocage actuel se poursuit encore longtemps. Déjà, dans les provinces du nord contrôlées par les Forces nouvelles, des éléments armés « incontrôlés » ont récemment multiplié les actes de violence qui paraissent avoir déclenché une anarchie générale. Les soldats des Forces nouvelles qui n'ont pas reçu leur solde survivent en rançonnant la population aux postes de contrôle disséminés dans le nord. Récemment, des raids auraient été menés contre des villages par des combattants en quête de nourriture et d'argent.

14. L'insécurité grandissante dans cette partie du pays a été tragiquement illustrée par le cambriolage d'une banque à Bouaké, le 25 septembre, qui a fait 23 morts. Cet incident s'est accompagné, dans la même ville, de rixes entre les soldats des Forces nouvelles qui réclamaient leur part du butin, et de deux autres cambriolages de banques à Man et à Korhogo, en octobre. Afin de calmer la situation à Bouaké, les chefs des Forces nouvelles ont invité les forces françaises de l'opération Licorne et celles de l'ECOMICI à se déployer dans la zone. Le 24 octobre, des soldats des Forces nouvelles à l'aéroport de Bouaké ont poursuivi en voiture un avion des Nations Unies qui roulait sur la piste et l'ont obligé à s'arrêter. L'un des soldats a tiré des coups de revolver sur le tarmac près de l'appareil. Celui-ci n'a pas été endommagé et a pu décoller quatre heures plus tard. Dans le cadre d'un autre incident très grave, le 25 octobre, des soldats des Forces nouvelles ont détenu et menacé de tuer sept officiers de liaison de la MINUCI qui étaient en mission de

reconnaissance à Man. L'équipe a été heureusement délivrée par un autre groupe des Forces nouvelles qui l'a escortée en dehors de la ville.

15. Un calme précaire règne dans la partie sud du pays contrôlée par le Gouvernement. Les FANCI ont en mains la situation militaire dans cette zone, aux côtés de la Gendarmerie. Toutefois, les activités des milices dans le sud continuent d'être préoccupantes. À Abidjan, les conditions de sécurité demeurent imprévisibles. Récemment, les locaux de compagnies de services publics appartenant à des étrangers ont été attaqués par des miliciens qui les accusent d'assurer des services de téléphone et d'électricité dans les zones contrôlées par les Forces nouvelles. De l'avis général, les manifestations qui ont abouti à des attaques sont politiquement motivées et bénéficient du soutien tacite d'importants acteurs politiques dans la capitale. Le 23 octobre, un policier ivoirien a tué à Abidjan le correspondant de Radio France Internationale (RFI). Cet incident tragique a été vivement condamné par le Gouvernement et par la communauté internationale.

16. Dans l'ouest du pays, la création d'une « zone de confiance » démilitarisée et l'activité conjointe de l'opération française Licorne, de l'ECOMICI, des FANCI, et des Forces nouvelles ont sensiblement freiné les éléments armés essentiellement libériens qui avaient jusqu'ici créé une situation anarchique. En conséquence, les travaux agricoles et autres activités économiques ont repris dans la « zone de confiance » et le Gouvernement s'apprête à rétablir les services publics en certains endroits. Toutefois, il est fait état d'une présence résiduelle d'éléments armés libériens dans la réserve forestière de Taï au sud de Toulépleu. Des soldats incontrôlés des Forces nouvelles continuent également de harceler la population de certaines villes. Le 25 août, certains de ces éléments, sans doute sous l'effet de l'alcool et de la drogue, ont ouvert le feu sans provocation sur un patrouilleur français dans la zone du lac Kossou. Des tirs ont ensuite éclaté et deux soldats français ont été tués.

IV. Situation humanitaire et droits de l'homme

17. La situation humanitaire en Côte d'Ivoire demeure pareillement inquiétante. Des centaines de milliers de personnes dans le nord tenu par les Forces nouvelles et dans l'ouest contrôlé par le Gouvernement n'ont toujours pas accès aux soins de santé primaires et autres services publics, et des dizaines de milliers d'enfants entament une deuxième année sans aller à l'école. Le déploiement des troupes françaises et des forces de la CEDEAO a facilité l'accès de l'aide humanitaire à l'ouest, mais la situation généralement explosive continue de faire obstacle à l'acheminement efficace de l'assistance.

18. Plusieurs milliers de cultivateurs et d'ouvrier agricoles immigrants du Burkina Faso et d'autres pays d'Afrique de l'Ouest ont été chassés des villages de l'ouest, en particulier à la frontière libérienne autour des villes de Toulépleu et de Zouan Hounien contrôlées par le Gouvernement, et de Guiglo et de Duékoué plus à l'ouest. Les populations locales ont accusé les Burkinabè et d'autres immigrants d'appuyer les Forces nouvelles. Au cours des trois derniers mois, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a procédé à partir de Tabou, Guiglo et Duékoué au rapatriement librement consenti de plus de 7 000 ressortissants burkinabè, maliens et guinéens. L'OIM continue de suivre la situation mais aucun autre rapatriement nouveau n'est envisagé.

19. Il ressort des évaluations faites par les organisations humanitaires opérant dans l'ouest du pays que la malnutrition reste élevée dans la région. Malgré la reprise des activités agricoles, les pluies irrégulières et généralement inférieures à la moyenne ont accru l'insécurité alimentaire actuelle. Dans le nord, les cultivateurs de coton souffrent de graves pénuries alimentaires du fait qu'ils n'ont pas pu vendre leur récolte durant le conflit. Selon des sources humanitaires, 45 % des travailleurs agricoles étaient d'origine burkinabè et nombre d'entre eux ont maintenant quitté la zone. Afin de remédier à cette situation, le Programme alimentaire mondial (PAM), l'organisation non gouvernementale CARE et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont distribué des aliments et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a commencé de distribuer des semences et des outils agricoles à Zouan Hounien, Bin Houyé et Guiglo.

20. Le récent afflux de réfugiés libériens en juillet 2003 a ramené le nombre de ces réfugiés en Côte d'Ivoire à son niveau d'avant le conflit, soit plus de 70 000 personnes. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le PAM et les ONG fournissent des abris, des soins de santé primaires, des produits alimentaires et autres aux réfugiés. Le HCR et le Gouvernement de réconciliation nationale ont également lancé en commun une campagne d'information massive afin de promouvoir la tolérance et la coexistence pacifique entre les réfugiés libériens et la population locale.

21. Le PAM organise des programmes d'alimentation dans les écoles et les établissements du nord, de l'ouest et du centre du pays afin d'accéder directement aux enfants vulnérables, d'encourager la scolarité régulière et d'inciter les FANCI et les Forces nouvelles à démobiliser les enfants soldats. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et les ONG appuient l'éducation des enfants déplacés et réfugiés dans les villes du nord et de l'ouest, ainsi qu'à Abidjan. Leurs efforts ont permis à plus de 100 000 enfants de suivre un enseignement extrascolaire.

22. Les organismes des Nations Unies et leurs partenaires humanitaires n'ont pas pu répondre pleinement aux besoins essentiels des populations vulnérables en raison des conditions précaires de sécurité dans le pays et des ressources limitées dont ils disposent. L'appel global de 2003 n'a été entendu qu'à hauteur de 40 %. Un nouvel appel pour 2004 sera lancé en novembre 2003.

23. Sur le front des droits de l'homme, les FANCI et les Forces nouvelles ont accompli certains progrès dans l'application des normes internationales concernant la protection des enfants associés aux groupes armés. Aucun nouveau recrutement d'enfants soldats n'a été signalé de part et d'autre durant la période examinée. Toutefois, les organisations humanitaires ont indiqué que les Forces nouvelles continuaient d'employer des enfants soldats aux barrages routiers et dans d'autres activités militaires. Avec l'encouragement de l'UNICEF, les Forces nouvelles ont récemment annoncé qu'elles s'engageaient à cesser de recruter des enfants de moins de 18 ans et d'employer ces enfants dans des opérations militaires. Les dirigeants des Forces nouvelles ont également publié une circulaire demandant à tous les commandants de retirer les enfants soldats de leurs unités et de les remettre à l'UNICEF et à d'autres organismes de protection de l'enfance. À la suite de ces efforts, quelque 300 enfants soldats « prédémobilisés » ont été accueillis dans un centre de transit à Bouaké, sous les auspices de l'UNICEF.

24. La MINUCI, le PNUD et l'UNICEF ont fourni en commun une assistance technique à la Commission nationale de DDR afin d'élaborer des stratégies visant à faciliter la démobilisation et la réinsertion des enfants soldats dans le cadre du programme national.

25. Malgré ces résultats encourageants, il est fait état de violations graves des droits de l'homme que continuent de commettre les FANCI et les Forces nouvelles. Il est signalé que les deux groupes harcèlent la population civile et procèdent de manière courante à des fouilles de maisons, à des barrages routiers, à des arrestations, à des tortures et à la détention au secret d'« infiltrateurs » et de sympathisants présumés. Le Gouvernement détient toujours 13 personnes au motif de la tentative de coup d'État qui aurait eu lieu en août 2003. Les spécialistes des droits de l'homme de la MINUCI ont eu accès aux détenus.

26. La situation concernant la liberté de la presse en Côte d'Ivoire continue également d'être très préoccupante. Comme on l'a déjà indiqué, le correspondant de Radio France Internationale (RFI) a été tué par un policier le 21 octobre. La MINUCI a condamné cet acte dans les termes les plus vifs et a demandé au Gouvernement non seulement de garantir la sécurité de toutes les personnes dans le pays, mais aussi de protéger la liberté d'expression.

V. Situation économique

27. La situation de croissance économique que la Côte d'Ivoire avait connue au début de 2002 a été complètement inversée par la crise militaire et politique de septembre 2002, et le pays a enregistré un taux de croissance négatif de - 1,2 % pour l'ensemble de 2002. L'Accord de Linas-Marcoussis avait donné l'espoir d'obtenir de meilleurs résultats économiques pendant l'année en cours. La lenteur de son application et l'impasse politique actuelle se traduiront fort probablement par une autre année de contraction économique. À cet égard, l'Union économique et monétaire ouest-africaine prévoit pour le pays une autre année de croissance économique négative, avec un taux de - 2,7 %.

28. La forte baisse de l'activité économique touche pratiquement tous les secteurs, avec l'exception notable des sous-secteurs du cacao et du pétrole et du gaz. Au cours du premier semestre de 2003, par comparaison avec la même période de 2002 en ce qui concerne les cultures commerciales, la production a baissé de 43,4 % pour le café, de 17,8 % pour l'huile de palme et de 5,8 % pour les ananas. Pour le coton, le caoutchouc et les cultures vivrières, les données ne sont pas encore disponibles, mais le déplacement continu de plus de 500 000 personnes et les retards et les obstacles entravant la fourniture de dotations agricoles dans le Nord donnent des indications quant à la baisse de la production de ces produits. Toutefois, la production de cacao est passée à 456 000 tonnes à 489 000 tonnes (soit une augmentation de 7,2 %) et la production de pétrole a atteint 437 000 tonnes (soit une augmentation de 51,6 %).

29. La production industrielle a baissé de 17,8 % au cours du premier semestre de 2003, par rapport à la même période en 2002. L'industrie alimentaire, ainsi que les secteurs des textiles, des chaussures, des matériaux de construction, et du bâtiment sont touchés par des contractions allant de 20 à 50 %. Plusieurs petites et moyennes entreprises restent fermées ou ont réduit leurs activités et licencié du personnel. Le commerce de détail a enregistré une baisse de 10,2 % au cours du premier semestre

de 2003. En raison des dislocations causées dans le secteur des transports par la partition de facto du pays, et de l'impact toujours négatif de la crise sur le secteur du tourisme, le secteur tertiaire connaît la même tendance à la baisse qui a été décrite ci-dessus.

30. Le déclin économique a entravé la capacité du Gouvernement d'obtenir des recettes, et leur niveau est tombé à 606,6 milliards de francs CFA au cours du premier semestre de l'année en cours, soit une baisse de 8,3 % par rapport à la même période en 2002. Malgré la baisse de ses recettes, le Gouvernement a accru ses dépenses renouvelables, qui ont atteint 515,5 milliards de francs CFA (soit une augmentation de 9,1 %) par rapport à 472,7 milliards de francs CFA en 2002, ce qui est dû notamment au recrutement de nouveaux agents pour les forces de sécurité et aux opérations humanitaires et de secours d'urgence. Selon les estimations les plus récentes publiées par l'Union économique et monétaire ouest-africaine (octobre 2003), le taux d'inflation a atteint 4,1 % au cours des 12 derniers mois en Côte d'Ivoire, par rapport à une moyenne de 1,2 % dans l'ensemble de la région.

31. Malgré l'accroissement du volume de la production de cacao, le faible niveau actuel des prix ainsi qu'une réduction du volume des autres produits d'exportation ont entraîné des exportations d'une valeur de 1 699,2 milliards de francs CFA au cours du premier semestre de 2003, par rapport à 1 757,7 milliards de francs CFA pour la même période en 2002. En raison de la baisse de l'activité économique, la valeur des importations au cours du premier semestre de 2003 est estimée à 824,3 milliards de francs CFA, par rapport à 914,4 milliards de francs CFA pour la même période en 2002. Par conséquent, pour la période susmentionnée, le commerce extérieur a été caractérisé par une réduction à la fois des exportations et des importations et par un solde global de la balance commerciale de 874,9 milliards de francs CFA en juin 2003, par rapport à 843,3 milliards de francs CFA en juin 2002.

VI. Déploiement et activités des forces de l'opération Licorne, des forces de l'ECOMICI, des FANCI et des Forces nouvelles

32. Les forces françaises de l'opération Licorne sont actuellement déployées dans les secteurs est et centre du pays, afin d'appuyer les troupes de l'ECOMICI qui surveillent la ligne de cessez-le-feu. Dans l'ouest, l'opération Licorne maintient une forte présence dans les zones allant de Danané à Zouan Hounien. Dans les zones du nord contrôlées par les Forces nouvelles, les forces de l'opération Licorne se sont déployées récemment à Bouaké, à la demande des Forces nouvelles, à la suite du cambriolage de banque mentionné au paragraphe 14 ci-dessus.

33. Les forces de l'ECOMICI, dont les effectifs totaux sont actuellement de 1 383 personnes, sont déployées le long de la ligne de cessez-le-feu, qui traverse le pays d'est en ouest, afin de séparer les FANCI et les Forces nouvelles (voir carte ci-jointe). Toutefois, elles doivent toujours faire face à de graves pénuries en matière d'effectifs et de logistique, qui entravent sérieusement leurs opérations. En outre, leurs opérations sont affectées par une situation financière précaire, qui a soulevé des préoccupations au sujet de la capacité de la CEDEAO de maintenir sa présence en Côte d'Ivoire. Cela est particulièrement inquiétant, étant donné le risque accru

d'une nouvelle détérioration de la situation déjà fragile en matière de sécurité découlant de l'impasse politique actuelle.

34. Le déploiement des FANCI reste plus statique, et s'étend de Bondoukou dans l'est à Toulépleu dans l'ouest. Elles effectuent occasionnellement des patrouilles au sud de la « zone de confiance », où leurs unités sont stationnées dans les anciens bastions du Mouvement populaire ivoirien du Grand Ouest (MPIGO), c'est-à-dire à Bin Houyé, Toulépleu, Bloléquin, Guiglo et Taï. Dans les autres zones contrôlées par le Gouvernement, elles maintiennent des postes de contrôle sur les routes et aux environs des villes. À Abidjan, les FANCI maintiennent une forte présence, en particulier la nuit. La force aérienne entraîne actuellement des pilotes ivoiriens sur des hélicoptères de combat MI-24 à Yamoussoukro, et elle effectue aussi occasionnellement des vols en utilisant des avions de combat et un avion sans pilote.

35. La composante militaire des Forces nouvelles est toujours constituée par une série d'unités peu structurées, dirigées par des sous-officiers qui opèrent d'une manière semi-autonome. À Man, Korhogo, Odienné, Bouna et Séguéla, ces sous-officiers jouissent d'un degré d'autonomie particulièrement dangereux, qui semble indiquer qu'il n'existe pas de réseau effectif de commandement, de contrôle et de communication au sein de ces forces. Les Forces nouvelles maintiennent quatre postes de contrôle dans la « zone de confiance ». Les officiers de liaison de la MINUCI ont établi de bonnes relations de travail avec la direction et le personnel des Forces nouvelles dans la zone de Bouaké, ainsi qu'à Duékoué. Toutefois, les négociations concernant le déploiement d'une équipe d'officiers de liaison à Korhogo, dans l'extrême nord, ne progressent que très lentement car les responsables locaux des Forces nouvelles sont réticents à accepter la présence de militaires étrangers, y compris les forces de l'opération Licorne et de l'ECOMICI, dans cette ville. En outre, les Forces nouvelles n'ont pas accordé aux officiers de liaison une entière liberté de circulation, sauf dans la zone de Bouaké. À Man et Bouna, elles n'ont permis aux officiers de liaison qu'un accès contrôlé. Néanmoins, malgré l'incident qui a eu lieu récemment à Man, un bon rapport a été établi avec les commandants locaux des Forces nouvelles et les négociations concernant le déploiement d'une équipe d'officiers de liaison de la MINUCI dans cette ville sont parvenues à un stade avancé. L'équipe d'officiers de liaison déployée récemment à Bondoukou a établi des contacts avec la direction locale des Forces nouvelles à Bouna, qui a demandé à la MINUCI de faciliter l'envoi par les organismes humanitaires d'une mission d'évaluation dans cette ville.

VII. État du déploiement et des activités de la MINUCI

36. Il y a actuellement 34 officiers de liaison des Nations Unies déployés en Côte d'Ivoire (voir annexe). À la demande de la MINUCI, j'ai approuvé le déploiement des 42 officiers restants, conformément au paragraphe 4 de la résolution 1479 (2003) du Conseil de sécurité. Leur déploiement, qui se fera progressivement en novembre et en décembre 2003, permettra à la MINUCI d'établir une présence dans un plus grand nombre de zones contrôlées par les Forces nouvelles et de se préparer pour le rôle qu'elle devra jouer dans l'appui au processus de désarmement, démobilisation et réinsertion, comme cela est expliqué ci-après.

37. Des équipes d'officiers de liaison sont stationnées au quartier général de la MINUCI et dans trois sites à Abidjan (aux quartiers généraux de l'opération

Licorne, de l'ECOMICI et des FANCI), ainsi qu'à Bondoukou dans l'est, à Duékoué et à Daloa dans l'ouest, et à Yamoussoukro et à Bouaké dans le centre de la Côte d'Ivoire. Lorsque les négociations en cours avec les Forces nouvelles seront achevées, et si les conditions en matière de sécurité le permettent, deux nouvelles équipes seront déployées à Man dans l'ouest, à Korhogo dans le nord et à San-Pédro dans le sud, après l'arrivée d'officiers de liaison supplémentaires dans la zone de la Mission. Jusqu'à présent, les tâches des officiers de liaison comprennent des activités de liaison auprès de toutes les forces militaires sur le terrain, le suivi 24 heures sur 24 de la situation en matière de sécurité, le renforcement de la confiance entre les FANCI et les Forces nouvelles, en particulier grâce à leur participation aux réunions quadripartites, l'assistance, dans la mesure de leurs capacités, pour les enquêtes sur des incidents impliquant des échanges de tirs et des affrontements dans la « zone de confiance », et la surveillance de la sécurité des réfugiés libériens dans l'ouest du pays et à Abidjan. Lors de leurs contacts avec les Forces nouvelles, les officiers de liaison ont encouragé ce groupe à rester engagé dans le processus de paix.

38. En ce qui concerne la planification des activités futures de sa composante militaire, la MINUCI centre ses efforts sur le rôle joué par les officiers de liaison dans l'appui à l'exécution du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Il est prévu que les officiers de liaison exécuteront certaines tâches essentielles, notamment la surveillance des mouvements des groupes armés vers les sites de cantonnement, la surveillance des sites où les armes lourdes et les aéronefs militaires seront confinés, et la supervision de l'enregistrement des armes et de la destruction de celles qui sont hors d'usage. La MINUCI aura un représentant dans chacun des comités de démobilisation qui seront créés dans tout le pays. Ces comités seront responsables de l'enregistrement de chaque combattant démobilisé et de l'élaboration des dossiers personnels le concernant.

39. Les activités de la composante civile de la Mission sont centrées sur la surveillance de la situation des droits de l'homme et des médias, ainsi que sur les préparatifs en vue des élections de 2005, et sur son action dans le cadre du Comité de suivi en vue de faciliter le processus de paix. Les cinq spécialistes des droits de l'homme de la MINUCI ont continué à sensibiliser les autorités ivoiriennes sur les questions relatives aux droits de l'homme. En consultation avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, la MINUCI prend des dispositions en vue de la visite conjointe des Rapporteurs spéciaux sur la liberté d'expression et sur les formes contemporaines du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, qui aura lieu en Côte d'Ivoire en novembre 2003. Entre-temps, le Groupe des droits de l'homme de la Mission prévoit également d'étendre, dans les limites de ses capacités, ses opérations à l'ensemble du pays. À cet égard, à la fin de septembre, un bureau des droits de l'homme de la MINUCI a été ouvert à Duékoué. Il est prévu d'ouvrir d'autres bureaux locaux à Bouaké, Yamoussoukro, Daloa, Bondoukou, San-Pédro et Man dans un proche avenir. Des représentants du Haut Commissariat aux droits de l'homme ont effectué une visite à la MINUCI en septembre 2003 afin d'aider le Groupe à définir la portée de ses opérations. Au cours de cette visite, un appui du Haut Commissariat à la MINUCI dans des domaines plus larges a également été défini.

40. Le Groupe de l'information de la MINUCI a maintenu un dialogue actif avec les médias ivoiriens afin de promouvoir la diffusion d'informations exactes,

objectives et pertinentes sur l'Accord de Linas-Marcoussis et sur le mandat de la MINUCI. Le Groupe a également lancé une campagne de communication et de diffusion d'informations visant à contrecarrer les messages de haine transmis par une partie de la presse ivoirienne. La Mission a appuyé les efforts du Gouvernement de réconciliation nationale, notamment grâce à des émissions de radio et de télévision et à des programmes de sensibilisation destinés aux collectivités locales, aux groupes vulnérables et aux ex-combattants dans toute la Côte d'Ivoire.

41. À la suite de l'arrivée dans la Mission d'un conseiller électoral au mois d'août, la MINUCI a commencé sa planification en vue du rôle qu'elle doit jouer dans l'appui aux élections nationales de 2005. J'ai reçu en août, une lettre du Premier Ministre demandant à l'Organisation des Nations Unies de fournir une assistance électorale à la Côte d'Ivoire. Cependant, la visite d'une mission d'évaluation électorale des Nations Unies en Côte d'Ivoire, qui était prévue en septembre 2003, a dû être reportée en raison de l'impasse politique actuelle et de la situation qui prévaut en matière de sécurité dans le pays. Entre-temps, une évaluation effectuée par le Secrétaire général de l'Organisation internationale de la francophonie, l'ex-Président sénégalais Abdou Diouf, qui a dirigé une mission en Côte d'Ivoire du 2 au 6 octobre, a conclu que, s'il n'y avait pas une réunification rapide du pays, la tenue d'élections en 2005 pourrait bien être impossible.

VIII. Aspects régionaux

42. Le Gouvernement de réconciliation nationale a poursuivi ses efforts afin de normaliser ses relations avec les États voisins, qui avaient été perturbées par le conflit. Le 10 septembre, la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso ont annoncé la réouverture de leur frontière commune, et le Président Gbagbo a indiqué qu'il avait l'intention de se rendre au Burkina Faso dans un proche avenir.

43. Étant donné que la situation en matière de sécurité au Libéria s'améliore progressivement grâce au déploiement en cours de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et à la reprise des activités humanitaires dans ce pays, on prévoit qu'elle aura également un effet salutaire sur la Côte d'Ivoire. En particulier, le retour des réfugiés libériens dans leur pays et le rapatriement prévu des éléments armés libériens contribueront à stabiliser l'ouest de la Côte d'Ivoire. Toutefois, afin d'éviter un débordement des tensions à travers la frontière, il faudra une coordination étroite entre les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, ainsi qu'avec les organismes des Nations Unies concernés. Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest a convoqué récemment une réunion avec la participation de la MINUCI, de la MINUL, de la MINUSIL (Mission des Nations Unies en Sierra Leone) et du BANUGBIS (Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau) afin d'examiner les moyens de traiter les problèmes intersectoriels sous-régionaux, y compris l'utilisation d'enfants soldats et de mercenaires et la propagation des armes légères. En outre, le 14 novembre, la MINUSIL organisera une réunion avec la MINUCI, la MINUL, le BANUGBIS et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest afin de mettre au point des mécanismes de coopération et d'appui entre ces missions. La MINUL veillera également à ce que sa brigade qui sera déployée dans les zones frontalières avec la Côte d'Ivoire établisse une liaison avec les forces de l'opération Licorne, les forces de l'ECOMICI et la MINUCI.

IX. Aspects financiers

44. Comme il est indiqué dans mon premier rapport au Conseil de sécurité sur la MINUCI (S/2003/801), j'ai obtenu du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires l'autorisation d'engager, pour la période allant du 13 mai au 31 décembre 2003, des dépenses à concurrence de 14 millions de dollars pour faire face aux besoins essentiels et immédiats de la mission durant sa phase de démarrage. Mon projet de budget pour la MINUCI couvrant la période du 13 mai 2003 au 30 juin 2004 s'élève à 29,9 millions de dollars. J'espère que l'Assemblée générale se prononcera sur ce projet pendant la partie principale de sa cinquante-huitième session. Je signale qu'au 30 septembre 2003, le total des arriérés de contribution aux opérations de maintien de la paix se chiffrait à 1 559 500 000 dollars.

X. Observations

45. Depuis mon dernier rapport (S/2003/801), publié le 8 août, le processus de paix ivoirien a rencontré de sérieuses difficultés. La nomination par le Président Gbagbo des Ministres de la défense et de la sécurité en septembre devrait parachever la constitution du Gouvernement de réconciliation nationale et éliminer ainsi un obstacle important dans le processus de paix. Le processus de consultations qui avait abouti à ces nominations était considéré en général comme conforme à l'esprit des Accords de Linas-Marcoussis et d'Accra II. Malheureusement, les Forces nouvelles ont rejeté ces nominations et se sont retirées du Gouvernement, l'empêchant ainsi d'appliquer effectivement l'Accord de Linas-Marcoussis.

46. Afin d'empêcher un déraillement du processus de paix ivoirien, les questions fondamentales qui causent l'impasse actuelle doivent être identifiées et abordées d'urgence. Les divergences de vues entre les acteurs politiques ivoiriens concernant leur interprétation du concept de partage du pouvoir envisagé dans l'Accord de Linas-Marcoussis constituent l'un des principaux problèmes. Les Forces nouvelles et six autres parties signataires de l'Accord de Linas-Marcoussis ont maintenu que le Président n'avait pas délégué suffisamment de pouvoirs au Premier Ministre et au Gouvernement de réconciliation nationale, comme il est prévu dans l'Accord. Cependant, le Président Gbagbo et son parti ont toujours rejeté toute interprétation de l'Accord qui serait contraire à la Constitution de la Côte d'Ivoire qui, dans son article 41, stipule que le Président de la République est détenteur exclusif du pouvoir exécutif. Néanmoins, il convient de noter que l'article 53 de la Constitution stipule que le Président de la République peut déléguer certains de ses pouvoirs aux membres du Gouvernement.

47. Une autre question fondamentale est le fait que le Gouvernement de réconciliation nationale n'a pas appliqué l'alinéa f) du paragraphe 3 de l'Accord de Linas-Marcoussis, qui stipule qu'il doit commencer dès sa prise de fonctions à restructurer les forces de défense et de sécurité de la Côte d'Ivoire. Si cette question fondamentale n'est pas résolue, les Forces nouvelles ne seront pas assurées de leur sécurité et elles pourraient donc continuer à occuper le territoire sous leur contrôle et à ne pas entamer le processus de désarmement, démobilisation et réinsertion. Il

existe également un lien entre cette question et les divergences concernant l'interprétation des dispositions de l'Accord de Linas-Marcoussis relatives au désarmement des FANCI et des Forces nouvelles. Les déclarations émanant du parti au pouvoir depuis la signature de l'Accord impliquent que les FANCI ne seront pas soumises au désarmement, ce qui est contraire aux dispositions pertinentes de l'Accord, qui prévoit le désarmement de toutes les forces.

48. La situation est aggravée par les activités des partisans de la ligne dure des deux côtés. Les « militaristes » au sein des Forces nouvelles sont moins enclins à accepter des compromis et semblent déterminés à conserver leurs armes et le territoire sous leur contrôle, jusqu'à ce que les questions cruciales relatives à la nationalité et à l'article 35 de la Constitution, qui définit les critères pour pouvoir être élu Président de la République, soient résolues. Les membres du parti au pouvoir ont le sentiment général que le Gouvernement a fait des concessions majeures, et que les Forces nouvelles n'en ont pas fait autant. Le parti au pouvoir est particulièrement préoccupé par le fait que les Forces nouvelles maintiennent toujours une administration parallèle dans le nord du pays, bien qu'elles fassent partie du Gouvernement national. Cela a incité certaines personnalités importantes du parti au pouvoir à mettre en question la sincérité de l'engagement des Forces nouvelles envers le processus de paix et à préconiser le réarmement des FANCI, afin de maintenir ouverte l'option militaire.

49. Bien que je me félicite des mesures prises jusqu'à présent par le Président Gbagbo et le Gouvernement de réconciliation nationale, je suis également préoccupé par le fait que, neuf mois après la signature de l'Accord de Linas-Marcoussis, certaines de ces dispositions fondamentales n'ont pas été appliquées. Tant qu'elles ne seront pas appliquées, le processus de paix restera probablement fragile. J'exhorte donc les dirigeants ivoiriens à coopérer avec les efforts déployés actuellement par le Président Kufuor et d'autres dirigeants de la CEDEAO afin d'organiser une réunion entre le Président Gbagbo et les signataires de l'Accord de Linas-Marcoussis. Cette réunion doit permettre de parvenir à un accord sur les questions fondamentales et sur un calendrier pour l'application, au cours des tout prochains mois, des critères essentiels suivants : a) l'acceptation par toutes les parties du Gouvernement de réconciliation nationale tel qu'il a été constitué à la suite de la nomination le 12 septembre des Ministres de la défense et de la sécurité; b) la réintégration immédiate des Forces nouvelles au sein du Gouvernement; c) le commencement immédiat du démantèlement de toutes les milices; d) le cantonnement simultané et dans les meilleurs délais des Forces nouvelles et des FANCI, et le commencement de leur désarmement; e) le rétablissement immédiat de l'autorité de l'État dans tout le territoire de la Côte d'Ivoire; et f) l'adoption par l'Assemblée nationale, avant la fin de 2003, du programme proposé par le Gouvernement pour l'application des dispositions de l'Accord de Linas-Marcoussis relatives à la nationalité, à l'article 35 de la Constitution, aux réformes électorales, aux médias, et aux droits de l'homme. À cet égard, il convient de rappeler que les signataires de l'Accord de Linas-Marcoussis se sont engagés à appuyer le Gouvernement lorsque l'Assemblée examinera ces réformes.

50. Je partage pleinement l'évaluation de la mission effectuée récemment en Côte d'Ivoire par l'Organisation internationale de la francophonie selon laquelle, si le pays n'est pas réuni rapidement, la tenue d'élections en 2005 ne sera pas possible. L'application des critères spécifiques identifiés au paragraphe 49 ci-dessus faciliterait la réunification de la Côte d'Ivoire. Dès que l'impasse actuelle sera

résolue et que les parties seront convenues de délais pour l'application des critères et que la libre circulation sera possible dans le pays, l'Organisation des Nations Unies sera disposée à envoyer une mission d'évaluation électorale en Côte d'Ivoire afin de déterminer la meilleure manière dont l'Organisation pourra appuyer les élections de 2005, comme l'a demandé le Gouvernement.

51. Le Conseil de sécurité pourrait faciliter les efforts visant à résoudre l'impasse politique en Côte d'Ivoire en appuyant les propositions susmentionnées et en adoptant des mesures supplémentaires pour renforcer la MINUCI. À cet égard, je suis heureux de noter que des consultations ont déjà commencé sur le renforcement éventuel de la Mission. Je suis convaincu que les membres du Conseil pourront parvenir rapidement à une décision sur cette question importante. Entre-temps, je recommande que le mandat de la MINUCI soit prorogé pour une nouvelle période de six mois. En attendant la décision du Conseil sur le renforcement de la MINUCI, je voudrais demander à la communauté internationale de fournir l'appui logistique et financier nécessaire à l'ECOMICI, qui joue un rôle indispensable dans la stabilisation de la situation en Côte d'Ivoire.

52. À la suite du déploiement récent d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies au Libéria et de la consolidation de la paix qui est en cours en Sierra Leone avant le retrait définitif de la MINUSIL, la communauté internationale a finalement une occasion unique de suivre une approche régionale effective dans ses efforts visant à instaurer une stabilité durable en Côte d'Ivoire, au Libéria et en Sierra Leone. Je suis convaincu que toutes les parties prenantes tireront le meilleur parti de cette occasion et seront pleinement conscientes des risques posés si l'une des situations existant dans ces trois pays n'est pas traitée de manière adéquate. Pour leur part, la MINUCI, la MINUL et la MINUSIL ont déjà entrepris des efforts pour tirer le maximum d'avantages de leurs opérations simultanées afin de s'attaquer aux problèmes intersectoriels sous-régionaux d'une manière coordonnée, en étroite coopération avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest.

53. En conclusion, je voudrais rendre hommage à mon Représentant spécial, Albert Tevoedjre, ainsi qu'au personnel civil et militaire de la MINUCI pour leur contribution aux efforts visant à rétablir une paix durable en Côte d'Ivoire. Je tiens également à remercier les forces de l'ECOMICI et de l'opération Licorne, les organismes des Nations Unies et les organismes humanitaires pour l'important travail qu'ils effectuent sur le terrain. Je suis également reconnaissant au Président Kufuor du Ghana et à tous les autres dirigeants de la CEDEAO pour le rôle important qu'ils ont joué afin de maintenir le processus de paix sur la bonne voie.

Annexe

Officiers de liaison de la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire

<i>Fonctions</i>	<i>Grade</i>	<i>Noms</i>	<i>Prénoms</i>	<i>Pays</i>	<i>Déploiement</i>
Chef de liaison militaire	Gén. brig.	Hafiz	Abdul	Bangladesh	MINUCI QG
CEM/Chef de liaison adjoint	Col	Muller	Michael	Autriche	MINUCI QG
Plans	Col	Partington	George	Ghana	MINUCI QG
Chef ops.	Lt-col	Sing	Sandeep	Inde	MINUCI QG
Plans adjoint	Lt-col	Gurung	Dhiren	Népal	MINUCI QG
Info mil.	Lt-col	Colclough	Eamonn	Irlande	MINUCI QG
Adj. info mil.	Maj	Sarr	Papa Souleyman	Sénégal	MINUCI QG
Conseiller DDR	Lt-col	Alzawahreh	Ibrahim Abdel Karim	Jordanie	MINUCI QG
Conseiller adjoint DDR	Capt	Lupuleasa	Cristian Claudiu	Roumanie	MINUCI QG
Plans	Lt-col	Ndiangui	Moses Ndungu	Kenya	MINUCI QG
Officier de veille 1	Maj	Fitzsimmons	Brian	Irlande	MINUCI QG
Officier de veille 2	Maj	Agbemadokponou	Edouard	Bénin	MINUCI QG
Officier de veille 3	Maj	Ovelar	Martinez Cesar Regino	Paraguay	MINUCI QG
Chef du personnel militaire	Lt-col	Ahmed	Iftekar	Bangladesh	MINUCI QG
Officier de liaison	Maj	Gbaguidi	Fructueux	Bénin	QG FANCI Abidjan
Officier de liaison	Lt-col	Cebanu	Alexandru Gheorghe	République de Moldova	Bondoukou
Officier de liaison	Capt de corvette	Souissi	Thameur	Tunisie	QG FFCI Abidjan
Officier de liaison	Lt-col	Amos	Bulus	Nigéria	QG CEDEAO Abidjan
Officier de liaison	Lt-col	Janas	Jerzy	Pologne	Bouaké
Officier de liaison	Maj	Briggs	Victor Tamuno	Nigéria	Bouaké

<i>Fonctions</i>	<i>Grade</i>	<i>Noms</i>	<i>Prénoms</i>	<i>Pays</i>	<i>Déploiement</i>
Officier de liaison	Lt-col	Naseem	Hassan	Pakistan	Bondoukou
Officier de liaison	Lt de vaisseau	Diaz Caceres	Carlos Adriano	Paraguay	Bouaké
Officier de liaison	Lt-col	Gueye	Maye	Sénégal	Duekoué
Officier de liaison	Lt-col	Al Mawajdeh	Ali Irshad	Jordanie	Duekoué
Officier de liaison	Lt-col	Rodriguez	Daniel	Uruguay	Yamoussoukro
Officier de liaison	Capt	Mounkaila	Souleyman	Niger	Daloa
Officier de liaison	Lt-col	Terra	Robert Do Canto	Uruguay	QG FANCI Abidjan
Officier de liaison	Maj	Dmitry	Artyushchik	Fédération de Russie	Yamoussoukro
Officier de liaison	Maj	Ciubotariu	Constantin	Roumanie	Duekoué
Officier de liaison	Maj	Faye	Amar	Sénégal	Bondoukou
Officier de liaison	Lt-col	Bouriga	Taoufik	Tunisie	Duekoué
Officier de liaison	Lt-col	Ahmed	Mohamed	Niger	Bouaké
Officier de liaison	Capt	Leontin	Ilie	Roumanie	Yamoussoukro
Officier de liaison	Lt-col	Pena Weisensee	Ruben Dario	Paraguay	Daloa

